

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **2 juin 2014**

Décision n° **B-2014-0126**

commune (s) : Feyzin

objet : Indemnisation de monsieur Laurent Joly suite à la cessation d'exploitation agricole de 2 parcelles situées rue du Docteur Jean Long - Approbation d'une convention

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 23 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 3 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Colin), Galliano.

Absents non excusés : M. Rivalta.

**Bureau du 2 juin 2014****Décision n° B-2014-0126**

commune (s) : Feyzin

objet : **Indemnisation de monsieur Laurent Joly suite à la cessation d'exploitation agricole de 2 parcelles situées rue du Docteur Jean Long - Approbation d'une convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 19 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.6.

Dans le cadre de l'élargissement de la rue du Docteur Jean Long à Feyzin, la Communauté urbaine de Lyon a engagé l'acquisition de 2 parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 1 432 mètres carrés situées le long de la rue du Docteur Jean Long.

Il s'agit des parcelles cadastrées sous les numéros 7 et 8 de la section BA qui devront être intégrées dans le domaine public de voirie communautaire.

Ces parcelles louées et exploitées par monsieur Laurent Joly suivant bail agricole ont été libérées en vue de la réalisation des travaux d'élargissement de la rue.

Aux termes de la convention d'indemnisation agricole, le montant global de l'indemnité à verser à monsieur Laurent Joly a été fixé à 1 088,32 €, soit 0,76 € le mètre carré.

Le versement de cette indemnité ne pourra être effectué qu'après paiement du prix d'acquisition dû à chacun des propriétaires actuels des parcelles BA 7 et BA 8 ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - le versement à monsieur Laurent Joly d'une indemnité agricole de 1 088,32 € pour cessation d'exploitation des parcelles cadastrées BA 7 et BA 8 situées le long de la rue du Docteur Jean Long à Feyzin et libérées en vue de la réalisation des travaux d'élargissement de ladite rue,

b) - la convention d'indemnisation agricole à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et monsieur Laurent Joly.

**2° - Autorise** monsieur le Président, à signer ladite convention, à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette indemnisation.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1391, le 13 novembre 2006 pour la somme de 650 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 1 088,32 € correspondant à l'indemnité à verser.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 3 juin 2014.**